

Compte rendu de la séance du 20 mars 2024

Secrétaire(s) de la séance:

Audrey D'HEILLY

Ordre du jour:

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 février 2024.

DELIBERATIONS :

- Choix du bureau de contrôle SPS.
- Choix du bureau étude de sol.
- Choix entreprise pour réfection toit annexe salle des fêtes.
- Choix entreprise pour la réalisation d'un, encorbellement d'une canalisation calorifugée et fourreau acier.
- Convention relative à l'accueil des mineurs qui fréquentent les activités du centre social « Emile Meunier.
- Achat du terrain Yves ODDON pour agrandissement de la station d'épuration.

INFORMATION

- Préparation budget primitif.

Questions diverses :

- A déposer 48h00 avant la date du Conseil.

Délibérations du conseil:

Convention pour l'ALSH et périscolaire avec le centre Émile Meunier de Veynes (014 2024)

Le Maire expose aux membres du conseil, qu'il a reçu une convention du centre Émile Meunier concernant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et l'accueil périscolaire pour l'année 2024. Cette convention avait été déjà signée pour l'année 2023. La participation pour l'année 2023 s'est élevée à un montant de 125 € pour l'ALSH et l'accueil périscolaire.

Le Maire propose donc de renouveler la convention avec le centre Émile Meunier pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **APPROUVE** la proposition faite par le Maire
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le centre Émile Meunier

Garage Communal: Choix du bureau de contrôle SPS (015 2024)

Le Maire explique avoir reçu 3 offres (SOCOTEC, Bureau VERITAS et APAVE). Les propositions sont :

SOCOTEC :	mission de base, missions de contrôle technique 2 400,00€ HT
Bureau VERITAS :	mission de coordination sécurité 1 580,00€ HT soit 1 896,00€ TTC
APAVE :	mission de contrôle technique 2 280,00€ HT soit 2 736,00€ TTC
	mission de coordination sécurité 2 750,00€ HT soit 3 300,00€ TTC
	mission de contrôle technique 2 750,00€ HT soit 4 500,00€ TTC

Le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- de choisir du Bureau VERITAS.
- pour la mission de coordination sécurité 1 580,00€ HT soit 1 896,00€ TTC et la mission de contrôle technique 2 280,00€ HT soit 2 736,00€ TTC.
- d'autoriser le Maire à signer le devis de coordination sécurité et la mission de contrôle technique.
- autoriser le Maire à suivre cette prestation

Garage Communal: Choix du bureau d'étude de sol (016 2024)

Le Maire explique avoir reçu 3 offres (GÉOTECHNIQUE, EGSOLSUD et SOL-ESSAIS).

Les propositions sont :

- GÉOTECHNIQUE : mission G2 AVP, agence de GAP, proposition financière 2 316,10 HT soit 2 779,32€ TTC pour : 4 sondages pénétrométriques, 1 sondage à la pelle mécanique, essais en laboratoire, ingénierie et assurances.
- EGSOLSUD : mission G2 AVP, bureau à AUBAGNE, proposition financière 2 110,00€ HT soit 2 532,00€ TTC pour : Préparation de chantier, 4 pénétromètres dynamiques, 1 sondage pelle mécanique et prestations d'études.
- SOL-ESSAIS : mission G2 AVP, agence Côte d'azur à BIOT, proposition financière 2 900,00€ HT soit 3 480,00€ TTC pour : gestion DICT, pénétromètre dynamique lourd, laboratoire, et ingénierie.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- de choisir le Bureau EGSOLSUD.
- pour la mission G2 AVP, ayant comme proposition financière 2 110,00€ HT soit 2 532,00€ TTC
- d'autoriser le Maire à signer le devis pour la mission G2 AVP.
- autoriser le Maire à suivre cette prestation.

Réfection toit annexe de la salle des fêtes (017 2024)

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a des infiltrations d'eau lors de pluie sur le toit de l'annexe de la Salle des Fêtes pour la réalisation des travaux, 2 devis ont été demandés : Nicolas Charpentes et Bonnardel Charpente.

SAS Nicolas Charpente montant du devis pour charpente, couverture et zinguerie 7 577,97€ HT soit 9 093,57€ TTC.

BONNARDEL CHARPENTE SARL montant du devis pour divers, charpente, couverture et zinguerie 5 122,28€ HT soit 6 146,74 TTC.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- de choisir l'entreprise BONNARDEL CHARPENTE SARL montant du devis de 5 122,28€ HT soit 6 146,74 TTC.
- d'autoriser le Maire à signer le devis.
- autoriser le Maire à suivre les travaux.

Choix entreprise pour la réalisation d'un encorbellement d'une canalisation calorifugée et fourreau acier (018 2024)

Le Maire explique que les traversées du pont de maraîche et du pont du torrent des croupies le réseau d'eau potable gel par grand froid. Pour y remédier, une purge était restée ouverte pour qu'il y est en permanence un débit. A long terme, ce dispositif n'est pas concevable car la collectivité paye l'eau qui est perdue à l'Agence de l'eau. 3 devis nous sont parvenus à savoir : STP PISTONO, SAS POLDER et GAUTIER TPM.

STP PISTONO nous propose un devis de 15 566,00€ HT soit 18 679,20€ TTC pour :

Installation de chantier, raccordement au regard existant, fourniture et pose d'un regard et fourniture et pose d'une canalisation PEHD calorifugée et protection acier d'une longueur de 26 mètres.

SAS POLDER nous propose un devis de 19 480,00€ HT soit 23 376,00€ TTC pour :

Amené et repli matériel, signalisation, dépose réseau, mise en place tuyau PEHD DN 90 et alimentation provisoire .

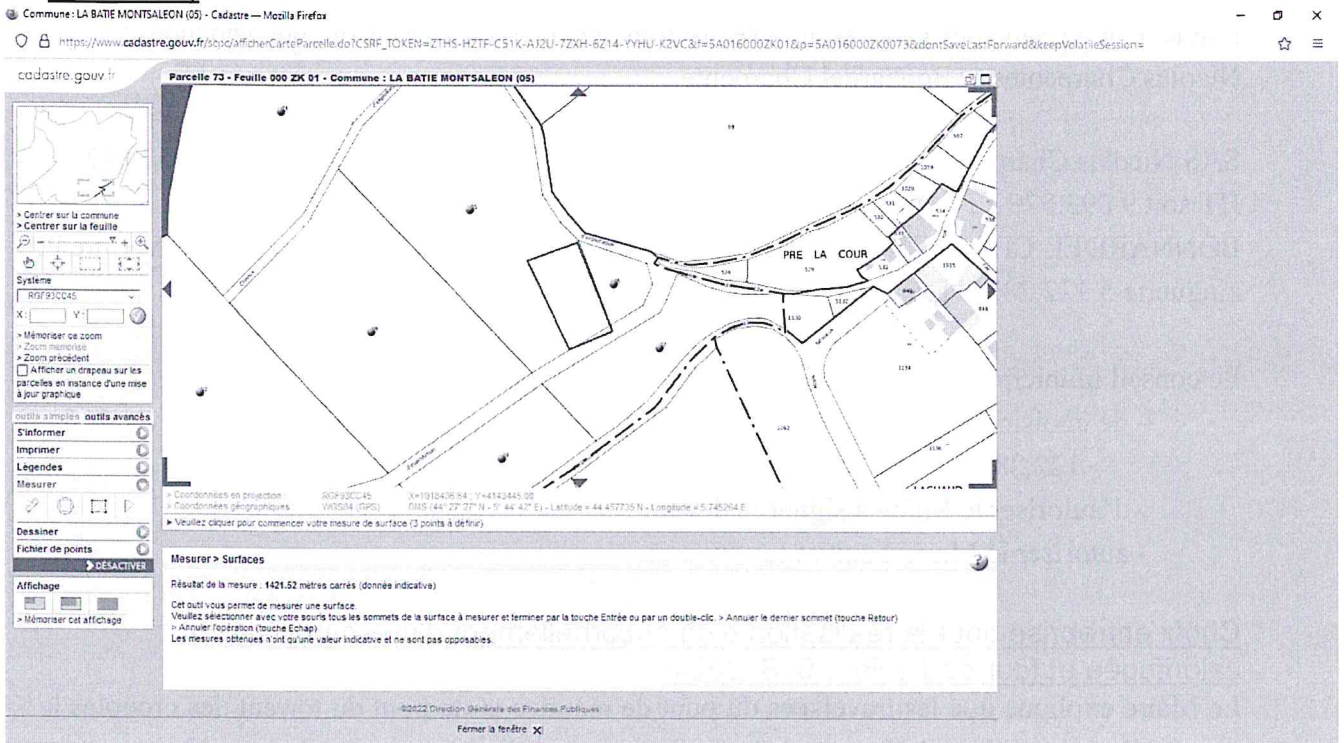
GAUTIER TPM nous propose un devis de 6 940,00€ HT soit 8 328,00€ TTC pour :

Réalisation d'un encorbellement, raccordement au regard existant, regard béton, tuyau PE isolé de diamètre 90mm et un raccordement provisoire.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- de choisir l'entreprise GAUTIER TPM nous propose un devis de 6 940,00€ HT soit 8 328,00€ TTC pour la réalisation d'un encorbellement, raccordement au regard existant, regard béton, tuyau PE isolé de diamètre 90mm et un raccordement provisoire.
- d'autoriser le Maire à signer le devis et suivre les travaux.

Achat du terrain YVES ODDON pour l'agrandissement de la station d'épuration (019 2024)



Pour agrandir la station d'épuration afin de recueillir les effluents du projet de finalisation de l'assainissement collectif du village, il y a lieu d'acquérir 1 500,00m² de la parcelle ZK n°73 appartenant à monsieur Yves ODDON. Le propriétaire propose de nous céder les 1 500,00m² de son terrain au prix de 15,00€ / m².

Le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- d'approuver la nécessité d'acquérir 1 500,00m² de la parcelle ZK n°73 pour l'agrandissement de la station d'épuration existante.
- d'approuver l'achat de la parcelle de 1 500,00m² au prix de 15,00€ le m².
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarial.

LE MAIRE

